



## COMMUNE DE VEZINS

### Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mercredi 21 mai 2014

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 23 avril 2014, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

La séance est précédée par une présentation du Centre Social Intercommunal (CSI) Chloro'Fil par M. Louis-Marie BRISSEAU, Président et M. Laurent CARPENTIER, Directeur. Celui-ci est basé à Nuaillé et couvre 7 communes. Il a été créé en 2004 sur la base de l'interfoyer des jeunes. Il a ensuite élargi ses compétences (enfance et relais assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), aides aux associations (plaïa) et tout récemment un volet pour favoriser le lien entre personnes âgées).

Deux conventions principales sont conclues avec la CAF (RAM, famille, jeunesse) et avec la CAC (coordination des ALSH, foyers des jeunes). Ces deux organismes fournissent 86 % des recettes. Le reste est fourni ponctuellement par des organismes type MSA ou par les cotisations des adhérents (familles ou associations).

Le budget annuel se monte à 366 000 € pour 11 salariés et 161 bénévoles. Ils sont répartis en 7 commissions et groupe de travail reprenant les champs d'implication du CSI Chloro'Fil.

#### \* URBANISME

##### - Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- rue d'Anjou (bâti)
- la Bitauderie (non bâti) – 2 parcelles de jardin échangées

##### - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme dont les points principaux sont les suivants : passage d'un zonage 2AU en 1AU, suppression de l'emplacement réservé n°3, ajout d'une grange dans le cadre du changement de destination autorisé, changements de quelques points du règlement, doit faire l'objet d'une enquête publique. Elle se déroulera du mardi 10 juin 2014 au vendredi 10 juillet 2014 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Monsieur Patrice CHEBARDY, domicilié 15 rue de la Bleunière – VILLEVÊQUE (49140) exerçant la profession d'adjudant de la gendarmerie en retraite, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif. Monsieur Pierre EL IMAN, officier supérieur de l'armée en retraite, demeurant 31 rue Émile Landais – CHACÉ (49400) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 10 juin 2014 de 9h00 à 12h00, le mardi 24 juin 2014 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 11 juillet 2014 de 15h30 à 18h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés en mairie à l'issue d'un délai de 30 jours après clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

### - Lotissement de la Gagnerie 2<sup>ème</sup> tranche – Confirmation du prix de vente

Suite à la division parcellaire de deux lots en quatre lots, le notaire souhaite que la commune confirme le prix de vente.

Les élus rappellent donc le prix de vente pour la seconde tranche (63 € TVA sur marge incluse) et décident de l'appliquer sur les lots issus de division.

## \* FINANCES

### - Attribution d'une subvention au « Groupement de protection des cultures » de Vezins

Monsieur le Maire rappelle le rôle dans la lutte contre les nuisibles du groupement et notamment contre les corbeaux freux avec des battues annuelles. Il expose que lors de l'attribution des subventions pour l'exercice 2014, le groupement de protection des cultures n'ayant pas présenté de facture pour les cartouches, la subvention 2013 n'ayant donc pas été versée, aucune somme n'avait été votée au profit de l'association au titre des cartouches.

Les factures pour les exercices 2013 et 2014 ont été présentées en avril.

Eu égard au rôle bénéfique de l'action contre les nuisibles dont la population augmente (corbeaux freux), le Conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 150 € pour financer l'achat de cartouches par le « Groupement de protection des cultures » de Vezins.

### - Décision modificative n°3 – Budget principal 2014

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>+ 150,00 €</b>
D 6574 : subventions de fonctionnement aux associations		+ 150,00 €
<b>D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>- 150,00 €</b>
D 60622 : Carburants		- 150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>D 21-505 : Immobilisations corporelles – Opération 505</b>		<b>+ 7 500,00 €</b>
D 2128-505 : Autres agencements et aménagements de terrains		+ 7 500,00 €
<b>D 21-100 : Immobilisations corporelles – Opération 100</b>		<b>- 7 500,00 €</b>
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 7 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, cette décision modificative.

### - Convention d'adhésion au service paie du centre de gestion

Les élus reconduisent la convention d'adhésion au service paie du centre de gestion (réalisation des bulletins des agents et des élus au prix de 4,50 € l'unité).

Toutefois, une étude va être menée pour estimer l'impact de l'achat d'un logiciel pour la réalisation des bulletins en interne.

## \* VIE COMMUNALE

### - Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un bureau au 13bis rue Saint Pierre au profit de la Paroisse Sainte Marie des Sources de l'Èvre

Monsieur le Maire fait état de la fin du bail de location du 13 bis rue Saint-Pierre demandé par la Paroisse. Les coûts étant trop importants pour elle, elle ne souhaite plus jouir de la totalité du local mais seulement avoir à disposition un petit bureau, la partie la plus importante du local étant restituée à la libre disposition de la commune.

Pour fixer les modalités de cette occupation, Monsieur le Maire propose de mettre en place une convention d'occupation fixant les limites de cette mise à disposition et les responsabilités de chacune des parties.

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## **\* QUESTIONS DIVERSES**

### **- Élections européennes**

Le Maire rappelle la tenue des élections européennes le dimanche 25 mai 2014 de 8 heures à 18 heures.

### **- Demandes de l'école publique**

Suite au dernier Conseil d'école, plusieurs demandes sont remontées par l'intermédiaire d'Arnaud MURZEAU, Adjoint au scolaire. Il y a d'abord du matériel pour la salle des sports (au profit des deux écoles) et du mobilier. Il est précisé que rien n'a été demandé au moment de l'établissement du budget et donc que rien n'a été budgété. Par ailleurs, un panier de basket a été retiré car il ne répondait plus aux normes de sécurité. Les enfants sont demandeur d'un nouveau panier. Enfin, une armoire à pharmacie est réclamée pour sécuriser les produits sensibles. L'achat sera réalisé prochainement.

Pour la rentrée prochaine, du temps d'ATSEM supplémentaire est réclamé pour la classe de Mme BAUMARD. Un historique est retracé. Précédemment, 4 heures étaient traditionnellement allouées, on est ensuite passé à 8 heures l'an dernier, puis à 6 heures actuellement. La demande porte sur la totalité des matinées soit 15 heures. La question va être étudiée.

### **- Rythmes scolaires**

La commission scolaire fait état de la difficulté de prévoir le besoin en personnel puisque seulement une moitié des familles de l'école publique ont répondu à l'enquête lancée par la mairie. Sur les réponses obtenues, une quarantaine d'enfants maximum seraient présents les lundis après-midis comme les vendredis après-midis lors des temps d'activités périscolaires gérés par la Mairie.

Les moins de 5 ans seraient gardés à l'école.

Les élus préconisent la mise en place d'un système de pénalités pour les parents qui inscraient leurs enfants sans les mettre ensuite car du personnel serait alors prévu et rémunéré pour rien, le principe de la gratuité de ces TAP étant par ailleurs maintenu.

Le comité de pilotage sera prochainement réuni.

### **- Contrôle des poteaux incendie**

Les pompiers continueront à vérifier l'emplacement, la facilité d'ouverture et l'arrivée d'eau mais ne vont plus contrôler la pression ni le débit des poteaux incendie.

Chaque commune devra faire procéder à ces mesures tous les 2 ou 3 ans. Le SMAPE comme la CAC réfléchissent à la mise en place de moyens de substitution.

### **- Gendarmerie - Rénovation**

Un rendez-vous est fixé au 11 juin à 9h30 en mairie. Un point sera fait sur les possibilités et les contraintes administratives d'extension, et sur les normes imposées par la Gendarmerie pour les locaux administratifs. La part des travaux d'amélioration ouvrant droit à augmentation du loyer sera également précisée.

### **- Automobiles de l'Âge d'Or**

Il est rappelé que lors de l'organisation de cette manifestation le 29 mai 2014, une randonnée est organisée. Une halte de 10h30 à 11h30 sur le parking de la MCL permettra aux Vezinais d'admirer les véhicules.

*Les élections européennes se dérouleront le dimanche 25 mai 2014.*

*Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 18h30 les mercredis 18 juin, 9 juillet, 10 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre (à 20 heures).*

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN